

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
07/4/33  
DOSSIER N°5820**

**POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN  
DES CHEMINS DE RANDONNÉE**

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE  
Catherine DEFEMME à Patrice MORANCAIS  
Thierry GAILLARD à Valéry MARTIN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Marinette JOUANNETAUD à Marie-France GALBRUN  
Jean-Jacques LOZACH à Thierry BOURGUIGNON  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Jérémy SAUTY à Bertrand LABAR  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : POLITIQUE "SPORTS ET LOISIRS DE NATURE" - ENTRETIEN  
DES CHEMINS DE RANDONNÉE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
Vu la délibération N° 10/3/19 du Conseil Départemental du 21 octobre 2016 relative à la politique "Sports et Loisirs de Nature",*

Vu la délibération N° 12/5/22 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Creuse  
2016,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2023-07/4/33 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CP - Vie collégienne, étudiante et Sports,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- décide d'accorder les subventions maximales suivantes, d'un montant de **2 746,31€**, pour l'entretien et le balisage des chemins de randonnée au cours de l'année 2023 :

- Communauté d'Agglomération du Grand Guéret : 2 037,46 €

● chemins concernés :

- Château de Jouillat : 45,99 €
- De Villas en Villas: 17,77 €
- La Combe de Balsac: 48,15 €
- Chemin de Terre, Chemin de Fer : 65,70 €
- Chemin des Vergnes : 55,80 €
- Maupuy et ses Pierres Civières : 45,00 €
- Le Puy de Gaudy (PR) : 9,00 €
- Pierre la Grosle : 54,00 €
- Les Pierres Civières : 94,50 €
- Le Puy de Gaudy VTT : 117,00 €
- Le Cros du Loup : 90,00 €
- La Forêt de Chabrières : 32,40 €
- Meyrat : 43,20 €
- Tour des Monts de Guéret VTT : 1 260,00 €
- Circuit Peyrabout : 58,95 €

Ne prennent pas part au vote :

Mme ML. Geoffre, M. E. Bodeau (ayant donné pouvoir à Mme ML. Geoffre), Elus CA Grand Guéret

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- Communauté de Communes du Pays Dunois : 470,88 €

● chemins concernés :

- De Pierres et de Bois : 65,07 €
- A travers Bois et Sentiers : 97,20 €
- le Sentier des Peintres : 9,18 €
- Tronçon de la Grande Traversée VTT de la Creuse : 180,09 €
- Dans les Pas de Monet : 43,20 €
- La Renauchat : 66,15 €
- La Vallade : 9,99 €

Ne prennent pas part au vote :

M. L. Daulny, Mme H. Faivre, élus CC Pays Dunois

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- Communauté de Communes du Pays Sostranien : 237,97 €

● chemins concernés :

- tronçon de la Grande Traversée VTT de la Creuse

Ne prend pas part au vote :

M. P. filloux, Elu CC Pays Sostranien

Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de cette décision ;

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le Budget départemental, chapitre 65 article 657348 fonction 7221.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**